

CPE

POUR LA JEUNESSE, FAIRE LE PARI DE L'ÉDUCATIF !

Après la mise en œuvre d'expérimentations (uniforme, pause numérique, internat éducatif...) le ministère a diffusé en janvier son « plan pour la tranquillité scolaire » avec pour objectif « apaiser-protéger-responsabiliser », s'accompagnant de la création de 150 postes de CPE et 600 d'AED répartis dans toutes les académies. Il s'agit, pour la ministre, par ces quelques moyens supplémentaires de restaurer l'ordre et l'autorité. Le 6 mars, a été adoptée une proposition de loi sénatoriale qui permet la fouille inopinée des élèves « en cas de menace pour l'ordre et la sécurité au sein de l'établissement » par le chef d'établissement, son adjoint-e ou le ou la CPE. Au Conseil supérieur de l'Éducation du 27 mars a été présenté un décret sur « le renforcement de la procédure disciplinaire », là aussi, une réponse répressive, un pas de plus vers la judiciarisation en milieu scolaire.

LE SNES-FSU DÉFEND UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE QUI REDONNE DU TEMPS AUX ÉQUIPES PLURIPROFESSIONNELLES.

La sécurité des élèves et des personnels doit être au centre des préoccupations. Mais toutes ces mesures font suite, sans surprise, à l'avis du Conseil supérieur des programmes rendu public en janvier 2024 qui préconise de « recentrer les missions des CPE sur le respect du règlement intérieur par les élèves et leurs parents, et le soutien vigilant à l'autorité des enseignants en cas de difficulté ». Qu'elles soient du domaine de la justice des mineur-es ou de l'éducation, les annonces gouvernementales ont un point commun : la jeunesse est vue comme une classe dangereuse qu'il faut mettre au pas. Insupportable !

Ce « Choc d'autorité » s'inscrit dans la dynamique de la réforme du lycée (Bac Blanc, réforme du lycée professionnel, Parcoursup) et du « Choc des savoirs » en collège (tri des élèves, classes de prépa-Seconde) qui sont une

atteinte grave portée au consensus national de démocratisation scolaire. Répondre aux besoins et aux attentes de la jeunesse nécessite la mise en place de réponses éducatives et non pas répressives.

Le SNES-FSU défend une politique éducative qui redonne du temps aux équipes pluriprofessionnelles sur le terrain pour accompagner les élèves et prévenir les difficultés par la prévention. Il s'engage dans une éducation à la paix et refuse toute militarisation de la jeunesse, notamment à travers les classes défense, les classes engagées et le Service national universel qu'Emmanuel Macron cherche à réactiver sous une énième forme. Les CPE, dont le cœur du métier est le suivi éducatif des élèves, ne sont pas des agent-es des forces de l'ordre et refusent un retour du « surgé », vision réductrice de nos missions, qui ne ferait qu'accroître les tensions entre jeunes et adultes.

À la veille des 10 ans de la circulaire de missions des CPE, les attaques contre le métier n'en finissent pas... La circulaire de 2015, fortement portée par le SNES-FSU, a permis d'ancrer le métier de CPE dans le « suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves ».

Au cours des prochaines semaines, le SNES-FSU, toujours à l'écoute de l'ensemble de la profession sur le devenir et l'évolution de notre métier, vous proposera de participer à une enquête nationale. Nous vous invitons également, toutes et tous, à cocher sur vos agendas la date du 5 novembre, jour de la 5^e rencontre sur le métier CPE qui se déroulera à Paris. Un moment important d'échanges et de réflexions sur l'actualité syndicale, l'état de la recherche universitaire sur la vie scolaire et le métier de CPE. Soyons nombreuses et nombreux !

Gwénaél Le Paih, secrétaire général adjoint
Clarisse Macé, Olivier Raluy, secrétaires de catégorie

IMPLANTATION CHAOTIQUE DES POSTES CPE DANS LES ACADÉMIES

170 postes CPE sont implantés dans les académies pour la rentrée 2025 : 150 au titre du « plan ministériel pour la tranquillité scolaire » et 20 réservés à l'ouverture d'établissements. Ces moyens supplémentaires sont encore loin de répondre aux besoins indispensables des vies scolaires.

Toutes les académies se sont vues dotées de 1 à 25 postes CPE supplémentaires. En dépit de cet abondement, certains rectorats proposent des redéploiements « afin d'équilibrer entre établissements sur-dotés et sous-dotés », des affectations en demi-postes partagés et des postes « mobiles » au titre du plan tranquillité scolaire. Ces propositions montrent une méconnaissance du métier de CPE.

CPE MOBILES : UN REFUS DE CRÉER DES POSTES PÉRENNES

Quelques académies spécifient des postes TZR « plan tranquillité » avec pour objectif : « jouer un rôle clé dans l'amélioration du climat scolaire et le renforcement du sentiment de sécurité des élèves et des personnels ». Ces collègues se déplaceront dans les établissements ciblés (accumulation d'incidents, de faits établissement de niveau 3) pour renforcer « temporairement » l'équipe de vie scolaire.

Il est noté dans les lettres de missions : « s'engager sans délai et de manière temporaire sur un établissement au sein de la ZR en fonction des situations préventives et de gestion de crise », « contribuer et mettre en œuvre des actions collectives spécifiques afin de retrouver dans un délai court un climat apaisé », « interventions ponctuelles et guidées par l'urgence »...

Nous récusons cette vision à court terme de l'éducatif et nous dénonçons les conditions de travail faites à nos collègues vu-es comme des pompiers volants façon équipe mobile de sécurité.

POSTES PARTAGÉS DE CPE, C'EST NON !

Certains rectorats font à nouveau le choix d'implanter des postes de CPE partagés sur deux établissements. Cette décision, non statutaire pour la catégorie, privilégie la gestion comptable de la pénurie au détriment des conditions de travail. Comment assurer ses missions lorsque l'on doit se partager entre deux établissements, multipliant ainsi les réunions, les injonctions, et avec comme corollaire la nécessité de s'adapter à des fonctionnements spécifiques et des réalités différentes ?

Pour les collègues affectés sur ce type de poste, des enquêtes académiques révèlent un état d'épuisement préoccupant.

Les moyens proposés se contentent de colmater les brèches pour quelques établissements ciblés « les plus exposés aux faits de violence ». Pour le SNES-FSU, la prise en charge des difficultés ne peut se faire qu'avec un plan d'action ambitieux dans la durée. Il réaffirme le droit,

POUR LE SNES-FSU, LA PRISE EN CHARGE DES DIFFICULTÉS NE PEUT SE FAIRE QU'AVEC UN PLAN D'ACTION AMBITIEUX DANS LA DURÉE.

pour chaque élève et chaque établissement, de bénéficier de la présence d'un-e CPE à plein temps pour 250 élèves, lui permettant d'assumer l'ensemble de ses missions de façon efficace et satisfaisante.

PARCOURS Y : L'ULTIME SABORDAGE DE LA TERMINALE BAC PRO ?

La réforme de la voie professionnelle se poursuit à marche forcée. Dernière étape, le parcours différencié, dit parcours Y, qui sous prétexte de « préparation à l'insertion professionnelle » génère une désorganisation totale des LP et des vies scolaires.

Les épreuves ponctuelles terminales du bac pro sont avancées mi-mai 2025. Elles seront suivies d'un parcours différencié d'un mois et demi où les élèves devront choisir à l'issue du conseil de classe avancé mi-avril, entre se rendre en stage (soit six semaines de cours en moins) ou rester au lycée (« parcours au lycée »).

UNE ANNÉE DE TERMINALE DÉRÉGULÉE

Le parcours Y, présenté comme une innovation, n'est qu'un aveu d'impréparation. Avec six semaines sans contenu clair ni véritable projet pédagogique, cela représente une véritable amputation de la formation des jeunes, renvoyant l'organisation au niveau local : passage en force contre les personnels, emplois du temps chaotiques, charge de travail accrue et stress intolérable pour les élèves et les personnels.

Le « parcours entreprise » relève plus d'une armée de stagiaires *low-cost*, corvéables à merci pour alimenter les secteurs économiques en tension.

Le « parcours au lycée » prétend renforcer les disciplines, mais avec moins d'heures de cours et un vague pensum de « travail personnel encadré ».

UN MÉPRIS ASSUMÉ

La voie professionnelle, qui représente un tiers des lycéen-nes, ne doit pas être bradée au profit du privé, ni abandonnée aux Régions. Elle doit rester un lieu d'émancipation, de formation de citoyen-nes éclairé-es et de travailleurs, travailleusessees qualifié-es.

L'ÉCOLE FACE À LA VIOLENCE DES JEUNES

Des révoltes urbaines de l'été 2023 à l'actualité dramatique de ces derniers mois, les gouvernements successifs pointent du doigt la violence de la jeunesse et entendent y répondre par toujours plus de répression.

Derrière l'ambition affichée de « restaurer l'autorité » se dévoile une vision de la société basée sur la sanction. La question de la violence à l'École est une question grave qui ne peut se traiter par une surenchère sécuritaire irresponsable.

UNE INSTRUMENTALISATION DES FAITS DE VIOLENCE À DES FINS POLITIQUES

Suite à l'agression au couteau d'un lycéen de Bagnex début février, Élisabeth Borne a annoncé la mise en place de fouilles aléatoires sur les élèves par les forces de l'ordre à partir du printemps. La ministre évoque aussi le durcissement du Code de l'Éducation en cas de détention d'armes blanches avec le renvoi systématique en conseil de discipline pour les élèves fautifs, fautives et un signalement au parquet.

Pour le SNES-FSU, ces annonces relèvent surtout d'une nouvelle opération de communication servant à alimenter une politique éducative de plus en plus répressive. L'intrusion d'armes demeure exceptionnelle à l'échelle de la population scolaire et les contrôles aléatoires seront inapplicables sur la durée, mais surtout inefficaces. Tout comme la systématisation des conseils de discipline qui sont déjà la règle en de tels cas ou le signalement au parquet.

Ces mesures « dissuasives » ne régleront pas la situation ni les faits de violence qui ne sont le plus souvent que le surgissement de faits de société au sein de l'École.

LES CPE SUPPLÉTIVES ET SUPPLÉTIFS DES FORCES DE L'ORDRE ?

Après l'annonce de la ministre, le Sénat a adopté une proposition de loi qui dispose « qu'en cas de menace pour l'ordre et la sécurité au sein de l'établissement, le chef d'établissement, son adjoint ou le CPE peut procéder à l'inspection visuelle des effets personnels d'un élève et, avec l'accord de celui-ci ou dans le cas d'un élève mineur de son représentant légal, à la fouille des effets personnels ».

C'est au prétexte de protéger les personnels que les CPE sont sommés

de se substituer aux forces de l'ordre opérant un glissement dangereux de la notion de sécurité à celle du maintien de l'ordre. Un tel dispositif dénature profondément les missions des CPE et la nature éducative du métier. Les CPE savent l'importance d'un travail quotidien auprès des élèves dans lequel l'autorité n'est qu'une composante parmi d'autres. Ils et elles œuvrent à inventer des alternatives au tout punitif, à construire leur éducation citoyenne, à conforter des comportements responsables.

Le toujours plus de discipline, le recentrage de l'activité des missions des CPE sur le maintien de l'ordre témoignent d'une méconnaissance inquiétante de la diversité des missions, et des conditions de l'exercice de l'autorité et de la sanction.

LE « CHOC D'AUTORITÉ », C'EST TOUJOURS NON !

Le « Choc d'autorité » décrété et organisé par Gabriel Attal, cherche à recentrer le métier de CPE sur le seul rétablissement de l'ordre et en appelle à un retour de la figure du surveillant général.

POUR LE SNES-FSU, LE TRAITEMENT ET LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE NE PEUT SE FAIRE QU'AVEC DES MOYENS HUMAINS CONSÉQUENTS.

Les bonnes vieilles solutions simplistes du tout répressif visant à encadrer une jeunesse « ensauvagée » ne cessent de montrer leurs limites. Ces politiques faites de dissymétrie entre annonces et absences de réponses adaptées renforcent surtout le sentiment d'abandon des personnels et des élèves quand elles ne les mettent pas en danger.

Pour le SNES-FSU, le traitement et la prévention de la violence en milieu scolaire ne peuvent se faire qu'avec des moyens humains conséquents. La création de 600 postes d'AEd et de 150 postes de CPE dans le cadre du plan « Pour la tranquillité scolaire » ne doit pas servir uniquement une politique « d'amélioration du climat scolaire » au sens en cherchant avant tout à faire des CPE des gardien-nes de l'ordre.

REMETTRE DU COLLECTIF ET RÉAFFIRMER NOS VALEURS

L'enjeu pour l'École est de faire de l'autorité une aventure moins solitaire, plus collective avec les ressources du travail en équipe. Dans le contexte de l'extrême droitisation des discours, les valeurs de l'école doivent être réaffirmées.

Le SNES-FSU s'inscrit dans une conception ambitieuse pour les métiers et les élèves, attaché aux valeurs démocratiques et émancipatrices de l'école avec l'éducabilité de toutes et tous pour projet.

« Pour aller, plus loin cet article en ligne.



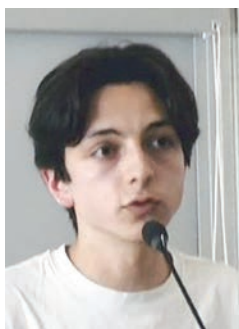
© DR

« CHOC D'AUTORITÉ » : UNE JEUNESSE

Le SNES-FSU organisait en mars dernier un stage national CPE sur le « Choc d'autorité » et ses de ces deux journées de travaux.

VERS UN ACTE III DE LA VIE LYCÉENNE ?

Le « choc d'autorité » décrété et organisé par Gabriel Attal, instille dans l'opinion publique l'obsession de l'affaiblissement de l'autorité et la crainte de la montée de « l'ultraviolence » dans les rangs de la jeunesse, une jeunesse vue comme une classe dangereuse qu'il faudrait mettre au pas (service national universel, uniforme à l'école...).



Manès Nadel



Sofia Tizaoui

Le SNES-FSU recevait Manès Nadel et Sofia Tizaoui respectivement président et secrétaire générale de l'USL (Union syndicale Lycéenne).

Trois questions à Manès Nadel.

Actuellement ont lieu les élections au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE). Quels sont pour un syndicat lycéen les enjeux de cette élection ?

Il y a deux aspects.

D'une part, c'est une instance où le dialogue direct avec le ministère est possible et pas seulement quand il décide de nous y convier. Travailler dans cette instance, bien que consultative, avec nos partenaires syndicaux est important pour construire les mobilisations.

D'autre part, c'est au CSE que le ministère décide de la représentativité des organisations et leur alloue des subventions. Aujourd'hui les associations lycéennes qui y siègent sont inconnues des lycéens, constituées d'élus qui se préoccupent de leur carrière et n'ont une position politique que très floue et fluctuante. Nous voulons donc, dans ce système d'élections largement insincère actuellement, détrôner des organisations qui revendiquent une posture apolitique alors que le CSE est une instance qui traite des sujets profondément politiques. Nous sommes transparents et nous assumons.

Qu'est ce qui se joue en termes de démocratie scolaire ?

L'existence même de ce principe. Les marges de manœuvre des Conseils de vie lycéenne (CVL) sont aujourd'hui faibles et largement inégales. On a interdit à l'USL de se présenter dans cette instance dans plusieurs lycées. Ensuite, les instances que sont le CAVL et le CNVL sont aujourd'hui dans une posture où les élèves ne produisent pas grand-chose alors qu'ils le voudraient.

Nous proposons qu'avec l'acte III de la démocratie lycéenne, toutes et tous les lycéens et lycéennes éli-

sent les CAVL sur le quorum des élèves CVL. Ainsi, la représentation lycéenne au niveau académique puis national (CNVL, CSE) serait plus directe.

Que répondrez-vous à un gouvernement qui veut imposer le « Choc d'autorité » à la jeunesse ?

Une réponse doit se construire dans la durée et passer de l'hégémonie culturelle, politique, à la mobilisation sociale des lycéens et lycéennes.

D'abord nous jouons un rôle d'information pour les lycéens et lycéennes en produisant une critique, un contre discours face à l'offensive réactionnaire. Cela passe autant par les réseaux sociaux de l'USL, ses fédérations, dans les groupes de classes... Nous devons politiser des modes de communication, c'est le rôle des syndicalistes lycéens et lycéennes.

Ensuite il y a la mobilisation. Elle doit se construire à partir des initiatives locales, et dans des cadres unitaires avec les syndicats, associations qui partagent nos revendications. Dans le

mouvement social des forces éducatives, c'est aussi le rôle de l'USL que de se faire entendre pour que l'on parle aussi des élèves.

Sur le SNU, les mobilisations unitaires ont débouché sur une opposition massive contre ce dispositif. L'USL s'est mobilisée pour perturber les caravanes SNU. Enfin nous avons donné une place importante à la suppression du SNU dans nos mobilisations contre les retraites en 2023. C'est après 500 lycées bloqués que Sarah El Hairy avait annoncé la suspension du SNU obligatoire. Et au final le dispositif a été totalement abandonné et s'arrêtera cet été.

Sur la lutte centrale aujourd'hui, Parcoursup, nous envisageons les choses de la même manière. Il faut construire une vraie critique et tracer une vraie alternative pour toutes et tous. Avancer pour être hégémonique sur le sujet. Là-dessus François Bayrou a déjà reconnu que Parcoursup était « une question ». La prochaine étape c'est la constitution d'un vrai front syndical, social, politique. La victoire est possible !

C'EST LE RÔLE DE L'USL QUE DE SE FAIRE ENTENDRE POUR QUE L'ON PARLE AUSSI DES ÉLÈVES.

MALTRAITÉE

répercussions sur les vies scolaires et le métier de CPE. Retour sur quelques moments forts

« L'UNIFORME SCOLAIRE PEUT ÊTRE UN PUISSANT OUTIL DE DIVISION »

Le port de l'uniforme à l'école peut-il résoudre des problèmes de discipline, voire réduire les inégalités sociales ? La littérature scientifique est peu disserte sur les effets d'une tenue scolaire et quand elle existe, les études révèlent plutôt l'absence d'effets bénéfiques.



Michel Tondellier



Michel Tondellier, sociologue, Maître de conférences en Sciences de l'éducation, Université des Antilles, auteur de *L'uniforme scolaire à la Martinique : Interroger l'évidence*.

Quel bilan tirer de la mise en place de l'uniforme dans les établissements martiniquais ?

Chacun des arguments évoqués appelle des contre-arguments évidents : les économies sont limitées par la surenchère que se livrent les établissements dans la personnalisation des polos par exemple. Qui peut croire qu'un polo et pantalon unis font disparaître les inégalités sociales ? La promotion du port de l'uniforme scolaire semble davantage relever des croyances et d'idéologie que de faits établis. Les études menées à l'étranger sont unanimes, le port de l'uniforme scolaire ne permet d'atteindre aucun des résultats qu'on lui attribue. De façon générale, les résultats attendus sont mis en avant, mais les effets négatifs – notamment ce que Pierre Merle appelle les « interactions perturbatrices » pour les élèves – systématiquement passés sous silence.

Quelle est la place laissée à l'émancipation des élèves ?

Peu, voire pas. De ce point de vue l'expérience de la Martinique est éclairant, il s'agit d'un impensé. Le port de l'uniforme à la Martinique, tel qu'il est promu dans les règlements intérieurs apparaît davantage orienté vers le contrôle des corps (féminins) et des expressions culturelles (l'expression d'une culture « bad boy » des garçons). L'émancipation ne passe

pas par les restrictions de tous mais par leur éducation. Il existe bien évidemment des abus, mais pourquoi privilégier le contrôle et la punition sur l'éducation à la présentation de soi ? C'est d'autant plus frappant qu'en l'occurrence cette fonction est monopolisée ici depuis plusieurs années, au détriment du rôle parental, sans que les communautés éducatives aient été mandatées pour le faire. L'uniforme scolaire à la Martinique est extrêmement bavard sur les normes qui animent implicitement les communautés éducatives... et le laisser-faire des autorités académiques ou nationales.

QUI PEUT CROIRE QU'UN POLO ET PANTALON UNIS FONT DISPARAÎTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ?

Au regard du bilan martiniquais et des apports de la recherche, comment analyses-tu les tentatives de mettre en place l'uniforme dans l'Éducation nationale ?

Le contexte est complètement différent. À la Marti-

nique, l'uniforme fait « consensus », mais souvent pour de mauvaises raisons. De plus, c'est un consensus affiché qui minore et méprise les oppositions qu'il suscite. En France, c'est une idée associée à la droite, reprise par les souverainistes, la « droite dure » et l'extrême droite. Dans un contexte politique parcellisé, l'uniforme devient un étendard pour construire des majorités. Cette politisation de la chose scolaire, aveugle à toute réalité scientifique, ne peut qu'inquiéter. L'uniforme n'apporte rien s'il n'est pas étroitement articulé à d'autres politiques ou actions de fond. L'uniforme scolaire peut être un puissant outil de division tant chez les parents qu'au sein des établissements scolaires.

Articles CPE sur le site du SNES-FSU

La place des jeunes constitue un sujet central qui renvoie aux problématiques des droits de manière transversale : Quelle société veut-on offrir aux jeunes ?

Retrouvez sur le site du SNES-FSU, rubrique CPE, les analyses de Caroline Chevé, secrétaire générale de la FSU sur le plan jeunesse FSU et de Marc Hernandez, cosecraire général du SNESPJJ-FSU, sur les attaques du gouvernement contre la spécificité de la justice des mineurs.



METTRE FIN AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : UN COMBAT SYNDICAL

Le déni est dangereux : les violences sexistes ou sexuelles au travail (VSST) concernent bien tous les corps de métier et la Fonction publique n'est pas plus sûre que l'espace de travail privé.

Ainsi, d'après une enquête de l'Institut national d'études démographiques (INED) de 2020, les fonctionnaires, 13 % de l'échantillon interrogé, représentent 16,5 % des personnes déclarant avoir subi des violences sexistes ou sexuelles sur leur lieu de travail.

CPE, UNE CATÉGORIE EXPOSÉE AUX VSST

LE SNES-FSU DÉNONCE TOUTES CES SITUATIONS ET S'ENGAGE ACTIVEMENT DANS LA LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCE AU TRAVAIL.

Que dire alors de la catégorie des CPE, particulièrement féminisée (76 % de femmes dans le corps, source DEPP 2022), et au sein de laquelle une part importante de collègues féminines sont seules en poste dans un EPLE ? Très souvent isolée, avec des pressions hiérarchiques importantes et des attentes fortes des usagers et usagères, la catégorie des CPE est malheureusement exposée aux VSST. Pour les CPE logé-es, la frontière

entre espace de travail et espace de vie personnelle s'amenuise et peut devenir un facteur de risque non négligeable.

Notre employeur a obligation d'agir (article L. 4121-1 du Code du Travail) pour faire cesser tout agissement violent sur le lieu de travail, mais force



© DR

est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire.

Le SNES-FSU dénonce toutes ces situations et s'engage activement dans la lutte contre toutes formes de violence au travail. Ainsi il intervient au niveau national et à l'échelle locale, pour investir les négociations relatives à la mise en œuvre du plan en faveur de l'égalité professionnelle et contraindre notre employeur à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les violences sexuelles et sexistes, et protéger les personnels qui en sont victimes.

Un dispositif de recueil et de traitement des signalements de VSST est ouvert dans chaque rectorat, le SNES-FSU accompagne les CPE dans cette démarche.

LE SNES-FSU À L'ÉCOUTE DES CPE

Le SNES-FSU est engagé depuis toujours dans la construction de l'identité professionnelle des CPE, en lien étroit avec la profession.

Dès 2018, soit trois ans après la parution de la circulaire de missions, le SNES-FSU faisait un point sur l'évolution du métier et recueillait les attentes, les constats, les priorités de la profession. Cette première enquête a permis de mettre en lumière notre nouvelle circulaire et de mieux la faire connaître. Ce texte fêtera ses dix ans à la rentrée prochaine. C'est l'occasion pour le SNES-FSU de renouveler ce travail d'enquête.

Fidèle à sa volonté d'échanger avec toutes et tous, le SNES-FSU, majoritaire dans la profession, vous invite à prendre un peu de votre temps pour renseigner ce questionnaire sur vos pratiques professionnelles au quotidien et votre vécu. Titulaire, contractuelle ou stagiaire, syndiqué-e ou non, votre réponse est la bienvenue. Cette enquête est celle de toute la profession et son anonymat une garantie absolue. Ses résultats permettront de construire un « état des lieux » de la profession que le SNES-FSU rendra bien sûr public à l'automne prochain. Les éléments recueillis seront une base importante pour continuer à faire vivre notre circulaire, fêter dignement ses dix années d'existence et porter pleinement les revendications légitimes des CPE auprès du ministère et du gouvernement.

Le SNES-FSU est à votre écoute ! Répondez à l'enquête !



© DR

STAGES CPE EN GUYANE, GUADELOUPE ET MARTINIQUE

Les récents stages CPE organisés dans les académies ultra marines ont été l'occasion d'échanger sur les conditions de travail des CPE et les problématiques des vies scolaires dans les DROMS (Départements et Régions d'Outre-mer).

Dans les académies ultra marines, les logiques managériales hexagonales sont mises en œuvre au nom de l'austérité et de l'effort de réarmement. Les suppressions de postes, la dégradation des conditions de travail, la contractualisation au détriment des titulaires sont des réalités toujours plus marquées. Les vies scolaires sont mobilisées pour de meilleures conditions de travail pour les élèves et les personnels.

■ **EN GUYANE**, la population de jeunes croît régulièrement, et c'est par le prisme du bâti scolaire que le combat est amorcé. Les collèges et lycées ploient sous le nombre d'élèves accueillis et à suivre par classe. Il n'est pas rare d'avoir un CPE en collège pour plus de 800 élèves. « Le sentiment d'un travail à la chaîne, voir bâclé interroge sur le sens du métier » et n'est

LA QUESTION DU BÂTI SCOLAIRE RESTE UN ENJEU MAJEUR POUR LES ACADÉMIES ULTRA MARINES.

pas loin d'être la règle, comme en témoigne Miguel participant au stage académique. Autre difficulté, la distance de nombreuses familles à la chose scolaire qui génère une forte sollicitation des personnels. Des conflits avec des chefs d'établissements toxiques rendent insoutenables les conditions de travail. Les vies scolaires doivent prendre en charge les difficultés sociales car certains contrats AED ont des contrats « Parcours Emploi Compétence ». Et des moyens AED sont détournés vers d'autres missions notamment de secrétariat, déstabilisant un peu plus la gestion des équipes.

■ **La Martinique**, à l'inverse de la Guyane, connaît une baisse continue des effectifs. Une dizaine de postes CPE sont restés vacants à l'issue du mouvement intra 2024, le nombre de titulaires entrants à l'inter restant insuffisant. De fait, le rectorat recourt à toujours plus de contractuels. Résultat de cette politique : une détérioration de l'image du métier auprès des familles, des étudiant·es et des personnels eux-mêmes. Là aussi, les pratiques néomanagériales affectent les conditions de travail. Les représentant·es CPE du SNES-FSU sont, plus que jamais, aux côtés des CPE pour les accompagner et faire entendre leurs revendications. Si les dotations AED restent satisfaisantes, un tiers des postes sont déjà des CDI.

Jérémy UGUEN responsable du secteur CPE de Guyane



Notre but est de faire revivre le secteur en organisant des rencontres avec les collègues CPE en Guyane. Construire un collectif métier en permettant à chacun·e d'échanger sur les problématiques métiers sur des territoires différents. Pour l'instant je suis le seul militant responsable CPE mais je suis accompagné par deux collègues, qui me font part régulièrement de leurs points de vue, afin de répondre aux problématiques spécifiques à la Guyane : gestion des contrats Parcours Emploi Compétence, détournement moyens AED, bâti vie scolaire...

La tâche s'annonce immense mais à terme l'idée est de créer un groupe actif pour que les problématiques de vie scolaire soient bien identifiées et défendues par des CPE auprès des autorités rectorales.



© DR

■ **En Guadeloupe**, on constate une augmentation des effectifs dans les classes, conséquence des suppressions de postes d'enseignants. Par manque de place dans la voie professionnelle, de plus en plus d'élèves subissent l'orientation en seconde générale. Les classes surchargées deviennent la norme, rendant l'accompagnement des élèves de plus en plus difficile, affectant la qualité de leur suivi. La volonté de l'administration de réorienter le métier vers des missions qui ne sont pas celles des CPE reste forte. Les chef·fes d'établissement sont poussés à imposer des Pactes, outil managérial au service de cette stratégie.

La question du bâti scolaire reste un enjeu majeur pour les académies ultra marines. Elle est à l'articulation de la nécessaire réduction des inégalités sociales et territoriales, des politiques d'adaptation aux dérèglements climatiques et d'enjeux sanitaires. Le SNES aux côtés de la FSU entend prendre toute sa place dans ce combat.

5^E RENCONTRE NATIONALE CPE

LE MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025 À PARIS

LA CIRCULAIRE DE MISSIONS CPE A 10 ANS ! QUEL BILAN POUR LE MÉTIER ?

Le SNES-FSU organise sa 5^e édition des Rencontres nationales CPE, le 5 novembre 2025 à Paris. Cette manifestation, le plus important rassemblement national de CPE, est ouverte à la fois aux syndiqué·es du

**METTRE EN COMMUN,
AGIR POUR SE FAIRE
ENTENDRE, TELS
SONT LES OBJECTIFS
DU SNES-FSU LORS
DE CETTE JOURNÉE
PROFESSIONNELLE ET
SYNDICALE !**

SNES-FSU et aux non syndiqué·es. Cette initiative qui s'adresse aux CPE de toutes les académies, a pour ambition de réfléchir à une thématique d'actualité qui interroge la profession et de débattre des revendications spécifiques à l'exercice du métier.

Elle revêt cette année une acuité particulière avec les 10 ans de la parution de notre circulaire de missions, car les CPE du SNES-FSU ont toujours eu l'ambition d'être actrices et acteurs de la construction de leur profession, et de contribuer à son évolution.

« Pour le métier de CPE ». Ce mot d'ordre, le SNES-FSU l'a fait sien depuis l'origine du métier. Depuis sa création en 1970, le SNES-FSU a toujours contribué aux évolutions qui ont forgé l'identité professionnelle des CPE. Lors des discussions du chantier des métiers (janvier 2014 à juin 2015), le SNES-FSU a pris toute sa place de syndicat majoritaire pour relever le pari de l'actualisation de la circulaire de missions. Il a pesé pour donner sens à l'action éducative des CPE, pour sortir le métier des pressions managériales et poser la question des conditions de travail.

La reconnaissance professionnelle a marqué des points. Les fondamentaux du métier ont été confortés mais un chemin ardu reste à parcourir pour qu'il soit définitivement stabilisé. Car les tenant·es du néomanagement ne désarment pas et leur volonté de réorienter notre métier reste forte. Ces



dix dernières années en sont l'illustration avec une institution déterminée à ignorer la circulaire de missions, cherchant à prendre la main en opposition d'un·e CPE « concepteur de son activité ».

ALORS, QUEL BILAN À BIENTÔT DIX ANS DE SA PARUTION ?

Cette journée d'étude et de débats sera l'occasion de plusieurs tables rondes où sociologues, historien·nes, formateur·trices, CPE de terrain confronteront leurs regards et analyses sur le métier, ses représentations, ses conditions d'exercice, sa complexité... Analyser l'actualité et faire un retour sur l'histoire du métier de CPE seront autant d'occasions de dégager des perspectives nouvelles.

Mettre en commun, agir pour se faire entendre, tels sont les objectifs du SNES-FSU lors de cette journée professionnelle et syndicale !

Le programme détaillé sera communiqué très prochainement.

Adhérez et faites adhérer au SNES-FSU

Le SNES-FSU est le syndicat le plus représentatif dans le second degré. Majoritaire dans les collèges et les lycées généraux et technologiques, il se nourrit des opinions de ses adhérent·es. Se syndiquer au SNES-FSU, c'est pouvoir bénéficier de tous les services du syndicat, avoir la garantie de conseil, d'aide et de soutien. C'est prendre part aux débats

de la profession sur les carrières, le sens et l'avenir du métier, sur le système éducatif. C'est s'engager pour une école plus juste.

Pour adhérer : www.snes.edu



RETROUVEZ-NOUS SUR :

Site internet : www.snes.edu → Rubrique CPE

Suivez-nous sur :  www.facebook.com/groups/CPE.SNES

Le SNES-FSU c'est vous !

A très bientôt dans des stages, réunions, manifestations... tout ce qui fait la richesse de notre action collective !



BCPM



L'Université Syndicaliste, pages spéciales de L'US #857 du 12 avril 2025, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. / Directeur de la publication : Gwénaél Le Paih (gwenael.le-paih@snes.edu) - Coordination pour L'US : Véronique Ponvert - N° CPPAP : 0129 5 06386 - N° ISSN : 0751-5839 - Imprimerie R.A.S., 6 Avenue de Tissonvilliers, 95400 Villiers-le-Bel - Dépôt légal à parution - N° agrément Belgique : P929187